

**COMPTE-RENDU DE SÉANCE**  
**Séance du 11 JUIN 2025**

Le onze juin deux mil vingt-cinq à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. DOUCHET Arnaud, Maire.

**Présents** : MM. DOUCHET Arnaud, JONARD Magalie, FRANÇOIS Marc, COTTIN Gilbert, LAVILLETTE Vanessa, BOUTHORS Frédéric, BOROWIAK Émilie, GRANDHOMME Didier, PONTTHIEU Jean-Claude.

**Absents excusés** : Mme MENARD Claudine (Procuration à Mme JONARD Magalie), MM. JONARD Fabien (Procuration à M. GRANDHOMME Didier, VASSEUR Jean-Jacques (Procuration à M. DOUCHET Arnaud), ROUCOU Jérémy.

**Absent** : M. PARMENTIER Régis.

**Désignation d'un secrétaire de séance** : M. Gilbert Cottin

**1/ Décision modificative n° 2.**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors de la séance précédente, il avait été décidé de modifier le BP 2025 comme suit :

Article 24 : - 33 000 € (Recettes d'investissement)

Article 231 : - 33 000 € (dépenses d'investissement)

Or, il s'avère que cette DM ne respecte pas la règle de l'équilibre réel car il n'y a plus suffisamment de ressources propres pour rembourser l'annuité de la dette en capital.

Il y a donc lieu de prendre une nouvelle DM et M. le Maire propose d'apporter les modifications suivantes au BP 2025 :

Article 615221 : - 33 000 €

Article 023 : + 33 000 €

Article 021 : + 33 000 €

Article 231 : + 33 000 €

Après en avoir délibéré, les membres présents acceptent la proposition de M. le Maire et décident d'apporter les modifications ci-dessus énoncées au BP 2025.

**2/ Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) 2025 et du montant des attributions de compensation 2025**

Depuis 2017 et suite au travail menée avec les communes concernées, une révision des AC est proposée chaque année afin de tenir compte des dépenses et recettes réelles liées au transfert de la compétence assainissement et depuis 2023 la compétence érosion/ruissellement

Pour 2025, le montant des attributions de compensation est révisé pour les communes concernées par une modification du montant de leur attribution de compensation dans le cadre de la procédure de révision libre (article IV et V de l'article 1609 nonies du CGI et notamment 1er bis du V de l'article 1609 nonies du CGI) en raison notamment des études et travaux d'investissement à réaliser pour permettre la

mise en œuvre des ouvrages de lutte contre l'érosion et le ruissellement des sols ainsi que les travaux de desserte en assainissement collectif.

Monsieur le Maire présente le montant des attributions de compensation 2025 tel que proposé par la CLECT à savoir :

En matière d'érosion : 43 063 € (Dépense)

En matière d'assainissement : 4 966 € (Dépense)

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- D'approuver le montant des attributions de compensation tel que présenté ci-dessus.
- D'inscrire les crédits budgétaires correspondants au budget primitif 2025 de la façon suivante :
  - En section de fonctionnement :
  - En recettes (article 73211) = 101 544,00 € (106 510 € – 4 966 €)
  - En section d'Investissement :
  - en dépenses – article 2046 = 43 063,00 €
- D'approuver le rapport de la CLECT 2025.

### **3/ Convention avec « La Fibre Numérique 59/62 » : réseau LORA**

M. Gilbert COTTIN informe l'assemblée qu'il a reçu en mairie le 28 mai dernier MM. WARTELLE et COTTIGNY représentant respectivement le Syndicat Mixte « La Fibre Numérique 59/62 » et la Société AXIONE. Ils lui ont présenté un projet de déploiement du réseau LORA qui a pour but d'implanter des antennes et des postes de télérelève dans certaines communes dont Pas-en-Artois.

Ce réseau permettrait dans un avenir proche :

Une gestion intelligente du cycle de l'eau ;

Une gestion intelligente des bâtiments ;

Un pilotage de l'éclairage public ;

La gestion intelligente des points d'apport volontaire, etc...

Il donne ensuite lecture de la convention autorisant cette installation dans le grenier et sur le toit de la mairie. (Annexe 1)

Après en avoir délibéré, les membres présents acceptent l'installation d'une antenne et d'un poste de télérelève et autorise M. le Maire à signer la convention.

### **4/ Noms des ruelles de la commune.**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que notre commune est riche de nombreuses ruelles et que beaucoup d'entre elles n'ont pas de nom. Cela complique la rédaction des arrêtés de circulation. Il souhaiterait donc que chaque ruelle ou chemin soit pourvu d'un nom.

M. BOUTHORS Frédéric propose de réaliser un plan de la commune reprenant toutes ces voies. Ce plan sera distribué dans le prochain Infos Pas aux administrés afin qu'ils puissent proposer des noms et participer à ce projet. Le plan renseigné sera à retourner en mairie pour étude lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

La proposition de M. BOUTHORS est acceptée.

### **5/ Fête de Pas 2025**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a rendez-vous avec M. HOTIER ce vendredi 13 juin pour la préparation de l'affiche de la fête communale.

Cette affiche sera déposée dans tous les commerces.

## **6/ Terrain de pétanque**

Mme JONARD Magalie informe l'assemblée que des administrés lui ont fait part du manque d'entretien du terrain de pétanque. M. le Maire se rendra sur place.

A cette occasion il est remarqué que ce terrain de pétanque n'est plus utilisé.

Séance levée à 22h00.